Envoyé en préfecture le 19/03/2025
Reçu en préfecture le 19/03/2025
Publié le 19/03/2025
ID : 004-250400868-20250318-104-DE

SYNDICAT MIXTE DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL
« Olivier MESSIAEN »

17 rue de l'Ancienne Mairie
04000 DIGNE LES BAINS

COMITE SYNDICAL

Le mardi 18 mars 2025 à 14 heures, dûment convoqué par lettre individuelle en date du 25 février 2025, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Conservatoire s'est assemblé en session ordinaire sous la présidence de la Présidente, au siège à l'antenne du conservatoire de Manosque, dont les portes étaient ouvertes au public.

Etaient présents :
Madame Laurie SARDELLA, Présidente du Syndicat mixte de gestion ;
Madame Fabienne KREBAZZA, représentante de Durance Luberon Verdon agglomération ;
Madame Martine THIEBLEMONT, représentante Provence Alpes agglomération ;
Monsieur Alain DELSAUX, représentant du Conseil départemental ;
Madame Isabelle MORINEAUD, représentante du Conseil départemental ;
Monsieur Claude FIAERT, Vice-Président de Provence Alpes Agglomération, 2ème Vice-Président du Syndicat mixte ;
Madame Sandra FAURE, représentante de Durance Luberon Verdon agglomération, 1ère Vice-présidente du syndicat mixte,
Madame Cécilia CHEVALIER, Directrice générale des services Provence Alpes agglomération
Monsieur Roland RUZAFA, Directeur adjoint des établissements culturels du Conseil départemental
Madame Claire ZAHRA, Directrice des affaires culturelles de DLVA

Assistaient également à la séance :
Madame Sylvie DRUJON D'ASTROS, directrice générale du conservatoire
Madame Sylvie SANCHEZ, Directrice Administrative du Conservatoire
Monsieur David CARION, Professeur et Coordinateur de l'antenne de Digne les Bains

Etaient excusés :
Monsieur Pierre CATILLON, représentant du Conseil départemental ;
Monsieur Jean-Luc BILLAND, Directeur général adjoint du conseil départemental
Monsieur Jean-Mikaël GASPARD, Responsable du service de gestion comptable

Envoyé en préfecture le 19/03/2025
Reçu en préfecture le 19/03/2025
Publié le 19/03/2025
ID : 004-250400868-20250318-104-DE

Envoyé en préfecture le 19/03/2025
Reçu en préfecture le 19/03/2025
Publié le 19/03/2025
ID : 004-250400868-20250318-104-DE

Délibération n° D–2025–03 (18/03)

OBJET : Procès-Verbal du Comité Syndical du 05 mars 2025

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux syndicats mixtes,

Vu les statuts du Syndicat mixte de gestion du Conservatoire à rayonnement départemental « Olivier Messiaen »,

Exposé des motifs –

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver le procès-verbal de la séance du comité syndical du 05 mars 2025, tel que joint en annexe.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du comité syndical du 05 mars 2025, tel que joint en annexe.

- **CHARGE** Madame la Présidente d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour	7
Contre	0
Abstention	0

Fait à Digne-les-Bains le 18 mars 2025
La Présidente du syndicat mixte de gestion,
Laurie SARDELLA.



La Présidente
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Envoyé en préfecture le 19/03/2025
Reçu en préfecture le 19/03/2025
Publié le 19/03/2025
ID : 004-250400868-20250318-104-DE

Envoyé en préfecture le 19/03/2025
Reçu en préfecture le 19/03/2025
Publié le 19/03/2025
ID : 004-250400868-20250318-104-DE

Syndicat mixte de gestion du conservatoire à rayonnement départemental
« Olivier Messiaen »

CONSERVATOIRE
MUSIQUE DANSE THÉÂTRE 04
DÉPARTEMENTAL

Procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du Mercredi 05 mars 2025 à 10 heures Au Conservatoire de Manosque

PRESENTS :

Madame Laurie SARDELLA, Présidente du Syndicat mixte de gestion ;
Madame Fabienne KREBAZZA, représentante de Durance Luberon Verdon agglomération ;
Madame Martine THIEBLEMONT, représentante Provence Alpes agglomération ;
Monsieur Alain DELSAUX, représentant du Conseil départemental ;
Madame Isabelle MORINEAUD, représentante du Conseil départemental ;
Monsieur Claude FIAERT, Vice-Président de Provence Alpes Agglomération, 2ème Vice-Président du Syndicat mixte ;
Madame Sandra FAURE, représentante de Durance Luberon Verdon agglomération, 1ère Vice-présidente du syndicat mixte,
Madame Claire ZAHRA, Directrice de la culture de Durance Luberon Verdon agglomération ;
Madame Cécilia CHEVALIER, Directrice générale des services Provence Alpes agglomération
Monsieur Roland RUZAFA, Directeur adjoint des établissements culturels du Conseil départemental

EXCUSES :
Monsieur Jean-Mikaël GASPARD, Responsable du service de gestion comptable
Monsieur Jean-Luc BILLAND, Directeur général adjoint du conseil départemental
Monsieur Pierre CATILLON, représentant du Conseil départemental ;
Monsieur David CARION, Professeur et Coordinateur de l'antenne de Digne les Bains

Assistaient également à la séance :
Madame Sylvie DRUJON D'ASTROS, directrice générale du conservatoire
Madame Sylvie SANCHEZ, Directrice Administrative du Conservatoire

Le quorum étant atteint, la Présidente ouvre la séance.

Envoyé en préfecture le 19/03/2025
Reçu en préfecture le 19/03/2025
Publié le 19/03/2025
ID : 004-250400868-20250318-104-DE

Rapport n° R-2025-01

OBJET : Procès-verbal du Comité Syndical du 19 décembre 2024

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver le procès-verbal de la séance du comité syndical du 19 décembre 2024, tel que ci-après :

La Présidente soumet au vote.

Adopté à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 19/03/2025
Reçu en préfecture le 19/03/2025
Publié le 19/03/2025
ID : 004-250400868-20250318-104-DE

Rapport n° R-2025-02

OBJET : Débat d'orientation budgétaire 2025

En ouverture de séance la présidente « remercie le Conseil départemental pour le travail effectué durant l'année 2024 jusqu'à l'accord final entre les trois présidentes et président au mois de janvier. Le conservatoire repart sur de nouvelles bases avec de beaux projets.
Le conservatoire se rapproche des écoles du réseau en soutien pédagogique et logistique, la programmation artistique s'est étoffée et propose plus d'actions hors agglo, enfin les dispositifs d'Education artistique et culturel se structurent peu à peu. »

Sylvie Drujon vient préciser qu'en effet beaucoup de chemin a été parcouru depuis 18 mois : la confiance qui se restaure avec les écoles du réseau était un point essentiel.
Sylvie Drujon ajoute qu' à la relecture de toutes les délibérations depuis 2015 on constate qu'à chaque fois les postes d'enseignement ont été réduits au moment des départs en retraite ou autre. Avec cette logique de baisse des volumes horaires nous allons vers des disparitions de classe. En effet certains postes ne sont plus qu'à 3 ou 4 heures hebdomadaires, ce qui est insuffisant non seulement pour répondre à la demande du public mais également pour réussir à recruter des professeurs compétents et diplômés, qui souvent habitent à 80 km (au moins) et ne peuvent faire le trajet pour un revenu aussi faible.
Cette logique de baisse des coûts est arrivée à un stade qu'il ne faudra plus dépasser pour garder une proposition pédagogique et artistique cohérente et conforme aux critères de classement en CRD.
De même que trois postes administratifs à temps plein ont été supprimés. Ces économies ont été réalisées mais ont impliqué une réorganisation du service qui arrive aujourd'hui à la limite de ses capacités. »

A ce jour les pistes de baisse des coûts sont celles-ci :

- Programmation artistique revue à la baisse
- Fermetures de classes à la rentrée. Une piste d'économie serait de fermer la classe de musique traditionnelle dont le professeur part en retraite. La présidente ajoute qu'en ce cas il faut pouvoir proposer aux élèves une solution pour les faire participer à d'autres orchestres

- Remaniement des plannings de formation musicale : Les parents auront moins de choix d'horaire pour les cours collectifs. Nous annoncerons donc au plus tôt les horaires possibles pour que les familles s'organisent.

- Nous savons que 2 collègues pourraient partir en retraite en 2027, puis deux autres en 2029. Ils seraient remplacés par des enseignants en début de carrière.

- La réorganisation des actions en quartiers politique de la ville sera mise en place en septembre 2025 : l'orchestre à l'école, qui consommait plus de 11h30 d'enseignement hebdomadaire pour 19 bénéficiaires sera remplacé par un dispositif « école chantante » : 3 heures d'enseignement hebdomadaire pour 190 bénéficiaires. Notre action « Politique de la Ville » sera ainsi au même niveau d'autofinancement sur les deux antennes.

Nous essayons au maximum d'éviter les fermetures d'heures d'enseignement en danse jazz à Digne.

Envoyé en préfecture le 19/03/2025
Reçu en préfecture le 19/03/2025
Publié le 19/03/2025
ID : 004-250400868-20250318-104-DE

Préambule

Le budget de fonctionnement 2024 réalisé est de 2 345 540.54 euros.
Le budget prévisionnel 2024 avait été sous-estimé et la participation de l'Etat a baissé de 20 000 euros.
En conséquence les trois financeurs du conservatoire ont dû augmenter leur participation en cours d'année.

BP 2025 : Dépenses de fonctionnement

Les efforts de rigueur dans la gestion du Conservatoire et le maintien d'un service public de qualité constituent les objectifs principaux des orientations 2025.
Le principe de l'équité territoriale est toujours au cœur du projet.
La saison artistique 2025 revient à un niveau permettant un rayonnement du conservatoire, elle s'élève à 30 000 euros.

Chapitre 011 – les charges à caractère général

La prévision budgétaire pour 2025 sera inférieure à 2024.

Chapitre 012 – les charges de personnel

À la suite du départ à la retraite de la directrice administrative, ses tâches ont été réparties sur les postes de la Direction générale et direction administrative et financière compensées par l'augmentation de leur régime indemnitaire. Une assistante Administrative à temps non complet de 16/35ème vient compléter l'équipe.
L'équipe d'accueil avait été considérablement réduite mais pour raison de sécurité, nous sommes obligés de recruter deux agents à temps non complet pour que chaque antenne bénéficie d'un agent d'accueil jusqu'à 20 heures tous les soirs.
L'augmentation de 3% des prélèvements de la CNRACL vient alourdir les charges de personnel. Cette augmentation sera également à prévoir en 206 et 2027. Elle augmente de 28000 euros les charges de personnel du conservatoire.

Recettes de fonctionnement

1. Engagement financier de l'Etat au niveau du fonctionnement

L'engagement financier de l'Etat depuis quelques années est conditionné au soutien apporté à des projets artistiques ciblés (chant choral, partenariat avec l'Education nationale, diffusion artistique). La participation de l'Etat à hauteur de 90 000 € pour 2024, sera inscrite au BP 2025. La présidente Laurie Sardella va saisir le DRAC afin de demander une réévaluation de cette participation, compte tenu des efforts importants de l'équipe pédagogique de tout à la fois maintenir un haut niveau d'enseignement spécialisé, renouveler les pratiques pédagogiques afin d'accueillir un public diversifié mais aussi prendre sa part dans les dispositifs d'Education artistique et culturelle dans les établissements scolaires.

2. Répartition des participations des trois financeurs

Les conclusions de l'étude de 3ème pole ont permis de définir un nouveau pacte de financement.
Le budget 2025 verra l'application de ce nouveau pacte décidé entre les trois présidents.
En premier lieu, chaque collectivité reprend les charges de fluide de son bâtiment au 1er janvier 2025.
Concernant l'entretien des bâtiments (nettoyage et fournitures) la DLVA et la P2A rembourseront les frais engagés par le conservatoire durant le premier semestre 2025 mais à compter du 1er juillet 2025 ces frais seront directement à leurs charges.

Envoyé en préfecture le 19/03/2025
Reçu en préfecture le 19/03/2025
Publié le 19/03/2025
ID : 004-250400868-20250318-104-DE

3. Résultat cumulé de fonctionnement

Grâce aux restrictions faites tout au long de l'année 2024, un excédent de fonctionnement est constaté de 48 110.48 euros.
Ce résultat positif est repris afin d'équilibrer le budget prévisionnel 2025.
Mais il convient de débattre dès à présent des choix qui devront être fait pour la rentrée de septembre 2025. Les différentes pistes à étudier pour la réduction de la masse salariales doivent être explorées : Maintien ou non de la classe de danse jazz à Digne, maintien ou non de la classe de musique traditionnelle, remplacement ou non des professeurs en congé maladie… Ces décisions doivent être prises en concertation et en conscience des conséquences pour les usagers du conservatoire.

4. ***Droits d'inscriptions***

Pour la rentrée 2025, la grille tarifaire proposera deux tranches de plus pour les hauts revenus et une augmentation conséquente pour l'inscription des élèves adultes. Les tarifs seront repensés pour rester abordables pour les familles modestes et les classes moyennes.

Les dépenses et recettes d'investissement

Pour 2025, la section d'investissement est estimée à 104 085.74 €.
Un dossier au titre du dispositif INSTRUMENTARIUM pour l'année 2025 sera proposé à hauteur de 11 845.03 € hors taxes.
Un nouvel outil de gestion pédagogique sera mis en place au printemps pour un montant de 10 640 €

En ce qui concerne les recettes :

- Résultat d'excédent cumulé enregistré au 31 décembre 2024 est de 45 784.64 €.
- FCTVA
- Dotation aux amortissements des biens

Il est décidé collectivement, en fin de réunion, de revoir rapidement les chapitres 12 et 13 des statuts du syndicat mixte afin de les adapter au nouveau mode de répartition des financements.

Le nouveau pacte de financement sera l'objet d'une convention en cours de rédaction et qui sera proposée aux votes des conseils communautaires avant l'été.
En attendant la validation de ce nouveau pacte, une convention transitoire est proposée aux trois financeurs, basée sur les participations de l'année 2024.

La Présidente soumet au vote.

Adopté à l'unanimité.

La Présidente clôture la séance.

Envoyé en préfecture le 19/03/2025
Reçu en préfecture le 19/03/2025
Publié le 19/03/2025
ID : 004-250400868-20250318-104-DE